

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX



DCE

Pouvoir adjudicateur exerçant la maîtrise d'ouvrage

VILLE D'AUDIERNE

Objet de la consultation

ECLAIRAGE D'UN GIRATOIRE RUE DE KERIVOAS

Date d'envoi de l'avis à la publication

Le Mercredi 4 Mars 2015

Remise des offres

Date et heure limites de réception : Mercredi 25 Mars 2015 à 16 heures

ACTE D'ENGAGEMENT
ECLAIRAGE D'UN GIRATOIRE RUE DE KERIVOAS

Commune d'Audierne

Acte d'engagement
(A.E.)

Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Maître de l'Ouvrage : Commune d'Audierne
12 Quai Jean Jaurès
29770 AUDIERNE

Objet du marché : **Eclairage d'un giratoire rue de Kerivoas**

Lot unique

Cet acte d'engagement

- Correspond à la solution de base de la consultation
- Correspond à une variante, précisez laquelle :

En cas de variantes, le candidat présentera les propositions de manière distincte (un acte d'engagement pour l'offre de base et un acte d'engagement spécifique par variante).

Remise des offres :

Date limite de réception : **mercredi 25 mars 2015**
Heure limite de réception : **16h00**

ARTICLE 1 – CONTRACTANT

Nous soussignés,

B – Madame, Monsieur	<i>Nom et prénoms</i>
- agissant au nom et pour le compte de la Société :	<i>Intitulé complet et forme juridique de la Société</i>
- ayant son siège social à :	<i>Adresse complète</i>
	<i>et n° de téléphone</i>

Immatriculée à l'I.N.S.E.E. :

N° d'identité d'entreprise (SIREN)

N° S.I.R.E.T. (14 chiffres)

N° d'inscription au registre du commerce

Code APE :

- après avoir pris connaissance des pièces constitutives du présent marché, mentionnées par ordre de priorité décroissante ci-dessous et après les avoir acceptées, à savoir :

a) Pièces particulières :

- Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes :
 - Détail estimatif

b) Pièces générales :

- Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) FCS applicables aux marchés publics ;

Le prestataire déclare bien connaître les pièces. Celles-ci, bien que non jointes matériellement au marché, sont réputées en faire partie intégrante.

- après avoir fourni l'ensemble des documents requis à l'appui de notre candidature,

- nous engageons sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à honorer les obligations qui nous incombent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 - PRIX

Le présent marché est conclu en euros (€).

L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte du bordereau des prix unitaires et détail estimatif est égale à :

Montant hors T.V.A.		€
T.V.A. au taux de %		€
Montant T.V.A. incluse		€

en lettres :

Les prix sont fermes.

ARTICLE 3 – DUREE/DELAI DU MARCHÉ

L'installation des équipements doit intervenir dans le délai maximal de 75 jours à compter de la date de notification.

ARTICLE 4 - PAIEMENTS

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de
- sous le numéro
- code banque code guichet
- clé
- à
- dans la monnaie de règlement suivante : l' euro

Article 5 - RESILIATION EN CAS D'INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS

Le marché est résilié en cas d'inexactitude des renseignements fournis par le candidat retenu concernant sa situation sociale, fiscale, judiciaire et pénale.

A _____, le

Signature et cachet de l' entrepreneur,

Cadre réservé à la personne publique

MONTANT DEFINITIF DU MARCHÉ

Compte tenu de l'acceptation de(s) option(s) suivante(s) :

le montant du marché est fixé à :

Montant hors TVA :

€

Total HT :

€

Total TVA :

€

Montant TTC :

€

Visas :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Audierne, le

Monsieur le Maire

➤ Date d'effet du marché :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché le
l'avis).

(date de réception de

CCTP
ECLAIRAGE D'UN GIRATOIRE RUE DE KERIVOAS

Commune d'Audierne

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Maître de l'Ouvrage : Commune d'Audierne
12 Quai Jean Jaurès
29770 AUDIERNE

Objet du marché : **Eclairage d'un giratoire rue de Kerivoas**

1 – OBJET DU MARCHE

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet la création d'un éclairage public aux abords d'un nouveau giratoire rue de Kerivoas.

Les prestations seront réalisées en application des stipulations présentées ci-après.

2 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux et les prestations sont les suivantes :

- fournitures et installation de candélabres sur des massifs existants;
- raccordement dans l'armoire existante
- réglages et essais.

3 – MATERIEL

Eclairage giratoire :

- Mât cylindro-conique hauteur 7m en acier thermolaqué (RAL à définir) avec simple crosse KC saillie 1m
- Lanterne SENSO 1 LED équipée Lensoflex, 53W, verre bombé clair (RAL à définir)

Eclairage voie et chemin piéton :

- Mât cylindro-conique hauteur 7m en acier thermolaqué (RAL à définir) avec crosse avant KC saillie 1m et crosse arrière à hauteur 4m
- Lanterne SENSO 1 LED équipée Lensoflex, 53W, verre bombé clair (RAL à définir)
- Lanterne SENSO 1 LED équipée Lensoflex, 18W, verre bombé clair (RAL à définir)

Eclairage passage piéton :

- Mât cylindro-conique hauteur 5m en acier thermolaqué (RAL à définir)
- Projecteur NEOS ZEBRA LED ECO équipée Lensoflex, 75W, verre plat clair (RAL à définir)

4 – MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

4.1 - Protection des ouvrages existants

L'entreprise sera tenue de veiller à ne pas détériorer les ouvrages existants dans le cadre de l'opération. Il sera tenu pour responsable de tous les dommages que pourraient subir les ouvrages existants, les revêtements des sols, des accidents sur le chantier du fait de ses travaux, et ce, quel qu'en soit le motif. En cas de dégradation, le soumissionnaire devra la réfection et la rémunération des dommages causés.

4.2 – Sécurisation du chantier

Le soumissionnaire devra assurer la sécurisation du chantier et de ses équipements lors de leur installation.

4.3 - Propreté des abords et du chantier

Les transports seront faits de manière à ne pas dégrader les accotements, chaussées, routes ou formes déjà établis ; si des dégradations sont commises, elles devront être réparées sans retard par l'entreprise.

5 – ESSAIS - RECEPTION

5.1 – Mise en service, période d'essais et d'observation

Une fois les équipements en place, il sera alors procédé à une visite des installations en vue de vérifier leur bonne exécution et leur conformité au marché.

5.2 – Dossier de récolement

Après achèvement des travaux, l'entreprise de remettra au maître d'ouvrage, en deux exemplaires, un dossier de récolement comprenant, tous les schémas et notices utiles, de telle sorte que le recours à ces documents permette d'assurer le bon fonctionnement, l'entretien et les réparations des ouvrages et appareils.

A _____, le

Signature(s) et cachet(s) de l'(des) entrepreneur(s),

AUDIERNE
ECLAIRAGE D'UN GIRATOIRE RUE DE KERIVOAS

N° Prix	Désignation du prix	Prix unitaires H.T	Quantité	Montant HT
------------	---------------------	-----------------------	----------	------------

1 - Préparations du chantier, signalisations et recherche de convention

1	Eclairage giratoire Fourniture et pose de mât cylindroconique acier thermolaqué h=7m avec crosse KC saillie 1m équipé d'une lanterne SENSO 53 W LED		3	
2	Eclairage voirie et chemin piéton Fourniture et pose de mât cylindroconique acier thermolaqué h=7m avec crosse KC saillie 1m équipé d'une lanterne SENSO 53 W LED, avec crosse arrière hauteur 4m équipée d'une lanterne SENSO 18W LED		4	
3	Eclairage passage protégé Fourniture et pose de mât cylindroconique acier thermolaqué h=5m équipé d'un projecteur NEOS ZEBRA LED		1	

Total HT =

TVA =

Total TTC =